

« Les élus du personnel (des parents et des élèves ?) se félicitent du travail engagé par l'équipe de direction du Lycée auprès des services de la DSDEN : ce travail, la mobilisation des personnels soutenus par leurs organisations syndicales, celle des fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) a permis de rétablir 45h et permettra à terme, nous l'espérons, une prise conscience par le Rectorat de l'insuffisance notable des moyens alloués à la CPGE littéraire du Lycée. Pour autant, le compte n'y est toujours pas...

D'une part nous ne pouvons nous satisfaire que le Lycée :

- doive financer sur fonds propres les options facultatives implantées par le Rectorat, d'autant que certaines de ces options servent de vivier de recrutement à des spécialités rares dans le département (arts plastiques, cinéma, théâtre) ou a des options encore plus rarissimes (Arabe 3, Portugais 3 et Russe 3). C'est un manque à gagner de 60 heures sur le lycée, prises sur la dotation globale et en particulier sur l'enveloppe ...
- continue à financer sur moyens propres l'insuffisance de la dotation en CPE d'autant plus que ce manque à gagner n'est pas marginal car il s'élève à 50 heures !
- perçoive à peine 34h au titre des IPS alors que l'aide personnalisée destinée à aider les élèves en difficulté devrait coûter 2 heures par division du secondaire (86 heures !)
- réduise les dédoublements et autres allègements d'effectifs parce que les moyens réservés à cela sont détournés de leur objectif premier (pour financer les CPGE, les options facultatives, l'Aide Personnalisée). Ainsi, nous ne pouvons en aucun cas nous satisfaire de groupes de spécialités à 35 élèves par classe.
- N'organise pas les dédoublements demandés en ST2S et en STMG par les équipes disciplinaires.

En l'état, et à minima, nous demandons :

- que la dotation du lycée soit une nouvelle fois abondée, que les moyens soient pérennisés
- qu'une partie des HSA soit transformée en heures poste. En effet, nous considérons que l'augmentation du volume d'HSA d'années en années est de nature à dégrader les conditions d'enseignement (diminution du taux d'encadrement dans l'établissement, fatigue et moindre disponibilité des enseignants dans leurs missions).

Motion présentée par les élus des enseignants soumise à l'adoption des membres du CA